

**Association des maires et des présidents d'intercommunalité
de Meurthe-et-Moselle (ADM54)
Assemblée générale 2024**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

de Mme Rose-Marie FALQUE, maire de AZERAILLES, présidente de l'Association

Mes chers collègues,

Les années se suivent et se ressemblent. Nos fonctions d'élu local nous amènent à être « sur le pont » du lundi au dimanche et souvent à toute heure de la journée et même de la nuit !

C'est pourquoi, il est si important que vous puissiez compter sur votre Association pour répondre à vos questions multiples sur les sujets les plus variés mais également pour défendre vos intérêts.

L'année 2024 a permis à l'ADM 54 d'agir pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux et le statut de l'élu.

Voici plusieurs exemples :

- En cas d'arrêt maladie :

Lors de notre précédente Assemblée générale, je vous indiquais qu'un salarié, par ailleurs élu local, placé en congé de maladie ne peut régulièrement exercer son mandat électif que si son médecin l'y autorise expressément sur l'arrêt de travail. Sans cette autorisation expresse, l'exercice du mandat peut être sanctionné par le remboursement des indemnités journalières perçues pendant l'arrêt maladie. Cette disposition confirmée par la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 figure à l'article L. 323-6 du code de la sécurité sociale.

Pour permettre l'apposition de cette mention, l'imprimé d'avis d'arrêt maladie a été modifié et celui-ci comprend désormais, au sein de la notice destinée au praticien, un paragraphe spécifique dans lequel il est précisé qu'un élu local, exerçant par ailleurs une activité professionnelle, peut régulièrement exercer son mandat électif et percevoir des indemnités de fonction au titre de son mandat d'élu si, et seulement si, cet exercice a été préalablement autorisé par le médecin sur l'arrêt de travail.

Pour qu'une campagne de sensibilisation soit faite auprès des médecins, David LISNARD, président de l'AMF, a contacté par courrier, le 22 février 2024, le président du Conseil National de l'ordre des médecins et j'ai également saisi le président départemental de l'ordre des médecins, début mars 2024, pour m'assurer de la bonne diffusion de ces informations au niveau local afin de limiter les conséquences qui pourraient être subies par des élus du territoire engagés au service de leurs concitoyens. Des informations ont également été publiées pour les élus par le service juridique.

Comme une question a été posée sur ce point par notre collègue maire de Pagny-derrière-Barine, j'espère que ces éléments lui auront apporté les éclairages indispensables. A défaut, je reste à disposition pour tout complément.

- **Sur la reconnaissance des compétences des élus :**

L'ADM54 agit également pour changer le regard des employeurs sur les salariés élus, en démontrant que leurs missions de service public et l'acquisition de leurs compétences sont des atouts pour l'entreprise, mais également pour faire prendre conscience aux élus de leur valeur qui peut faciliter leur progression professionnelle.

Je remercie Christophe CHOSEROT, maire de Maxéville, vice-président de la métropole du Grand Nancy et conseiller régional, d'avoir animé un groupe de travail sur ce thème à l'ADM 54 car le grand public ne se rend pas toujours compte de la charge de travail de l'élu. Au-delà du savoir-être empathique et de l'image sympathique que les citoyens peuvent avoir de leur élu local, celui-ci possède de véritables connaissances et compétences qui résultent d'un travail important. Notre société doit les reconnaître.

Or, on constate qu'il y a peu d'élus qui passent par la Validation des Acquis et de l'Expérience aujourd'hui et qu'il y a encore beaucoup à faire pour les informer des dispositifs existants. Pourtant, les élus possèdent de multiples compétences spécifiques acquises durant leur mandat (management, communication, gestion de budget, etc.) qui ne sont pas suffisamment reconnues dans les dispositifs actuels.

Les maires des communes rurales en particulier font beaucoup avec peu de moyens, sans se rendre compte de tous les savoirs acquis et/ou déployés. L'ingéniosité dont certains ont fait preuve pour permettre aux 38 listes de candidats de bénéficier d'un espace d'affichage lors des élections européennes en est un exemple concret !

Idem pour les élections législatives anticipées – J'en profite pour saluer nos députés élus ou réélus - car malgré le manque d'assesseurs, des salles des fêtes parfois louées, les congés d'été du personnel communal, les activités touristiques estivales, un délai très court pour se préparer, une incidence financière sur le budget communal... les communes urbaines et rurales ont relevé le défi pour organiser au mieux ces élections.

C'est pourquoi, j'ai eu l'occasion de présenter mi-avril à l'Association des maires de France, un référentiel des compétences des élus, qui permettrait de déterminer les savoirs acquis durant le mandat, formaliser l'expérience et l'investissement, reconnaître le travail effectué par l'élu parfois durant de nombreuses années.

A l'approche des élections de 2026, il me semble en effet indispensable pour notre démocratie de ne pas avoir que des conseillers municipaux retraités et pour favoriser l'engagement de reconnaître, éventuellement par le biais d'un diplôme, les compétences acquises au cours du mandat y compris pour les élus qui ne sont plus en activité.

- **Sur la fiscalisation des indemnités de fonction**

Comme les autres revenus, les indemnités de fonction sont prélevées à la source mais le montant de la fraction représentative des frais d'emploi à déduire est différent selon la taille de la commune (+ ou - 3500 habitants). Ce qui introduit une forte disparité si l'élu est imposé. Les disparités sont également criantes en cas de mandat multiple.

C'est la raison pour laquelle, par souci d'équité, j'ai également demandé lors de la réunion de mi-avril à l'AMF que le même abattement soit accordé à tous les élus. Je remercie Pierre BOILEAU, maire de Ludres et vice-président de la Métropole de nous avoir remonté cette anomalie et aidé à chiffrer les écarts.

- **En cas d'agression :**

En cas d'atteintes physiques ou verbales, l'ADM 54 conseille systématiquement aux élus victimes de porter plainte auprès de la gendarmerie ou de la police nationale. Il est en effet important de dénoncer les faits et menaces car on ne peut pas accepter la banalisation de la violence contre les élus.

Sans élus, il n'y a plus de démocratie. C'est pourquoi l'ADM 54 vous accompagne et se constitue partie civile pour vous soutenir. Sachez que plusieurs actions sont actuellement en cours.

L'ADM 54 s'est ainsi constituée partie civile en janvier 2024 car un maire du Lunévillois a été insulté et menacé de mort par un de ses concitoyens. Le Tribunal correctionnel, par jugement daté du 25 juillet 2024, a condamné l'administré à 3 mois d'emprisonnement avec sursis ainsi qu'à un stage de citoyenneté. Au plan civil, l'administré a été condamné à payer une somme de 400 € au maire en réparation de son préjudice moral ainsi qu'à 400 € au titre des dépenses occasionnées par le procès. Le tribunal a également condamné la personne à verser 1 euro symbolique à l'ADM54.

Je profite de cette tribune pour vous rappeler que depuis la loi du 21 mars 2024, il n'est plus nécessaire que le conseil municipal prenne une délibération pour accorder la protection fonctionnelle à un maire ou à un élu municipal ayant reçu délégation, en cas de violences, menaces ou outrages à l'occasion ou du fait de leur fonction.

Afin d'aller plus loin dans l'accompagnement notamment d'un point de vue psychologique, je vais prochainement rencontrer Anne-Sophie GAVRILOFF, présidente de France Victimes 54, pour réfléchir, à une prise en charge spécifique des maires et des présidents d'intercommunalité qui auraient fait l'objet de violences physiques et verbales.

Il me semble en effet fondamental que les exécutifs du bloc communal bénéficient d'une protection exemplaire lorsqu'ils sont victimes d'agression et que notre société garantisse un exercice démocratique apaisé, respectueux de la liberté de parole et de la décision prise.

Bien entendu, cela est impossible sans véritable décentralisation.

Or, chaque année, gentiment, nous demandons, nous élus locaux, à être écoutés et entendus. Chaque année, nous sommes respectueux des nouvelles lois et réglementations et nous cherchons à les appliquer du mieux possible alors qu'elles prennent rarement en compte nos doléances. Chaque année, nous alertons sur la perte de notre autonomie financière, notamment les conséquences des réformes fiscales successives (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, suppression CVAE,...) qui ont également causé une perte de lien entre la fiscalité locale et le territoire.

Depuis 10 ans maintenant nous participons en bons républicains à l'effort de redressement des finances publiques pour les résultats que l'on connaît. Nous sommes pressurés sans que les comptes de la nation ne se soient améliorés.

Face à ces actions, il aurait été juste que l'Etat nous soit un minimum reconnaissant de tous les efforts effectués car nous sommes toujours au rendez-vous et nous ne sommes pas du tout responsables des déséquilibres.

Au lieu de cela, nous sommes régulièrement décriés dans les médias « nous sommes trop nombreux pour les uns, nous sommes de mauvais gestionnaires pour les autres ».

Parce que des milliers de conseillers municipaux font leur travail consciencieusement, sans se vanter, sans revendiquer, ils doivent disparaître ? Mais quand comprendra-t-on que nous sommes indispensables ?

Nous sommes les seuls à être sur le pont 24h sur 24, 7 jours sur 7, à être à « portée d'engueulades » comme le rappelait le président du Sénat ou à pouvoir être appelé en pleine nuit afin de prononcer l'hospitalisation sans consentement de manière provisoire, d'une personne qui menace de tout faire exploser. Sur ce point, je remercie notre collègue Pascal BARTOSIK, maire de FROUARD, d'avoir signalé les difficultés à obtenir un certificat médical après 18h car une hospitalisation d'office ne peut se faire que sur prescription médicale à laquelle vient s'adosser la décision du maire. Une rencontre sera prochainement organisée avec l'ARS afin de préciser la procédure pour une meilleure prise en charge du patient.

L'AMF lance actuellement une grande campagne nationale de sensibilisation et d'information destinée à souligner le rôle essentiel des 35 000 communes aux yeux du grand public.

Le prochain congrès des maires de France à PARIS aura lieu du 19 au 21 novembre 2024 au Parc des Expositions, situé Porte de Versailles à PARIS et aura pour thème « Les communes... Heureusement ! ».

L'objectif sera de réaffirmer que la capacité d'agir des communes s'est toujours révélée précieuse pour surmonter les crises auxquelles notre pays a fait face : vous avez reçu les dossiers d'inscription.

Nous ne prétendons pas être les meilleurs, mais nous avons des idées, nous prenons des initiatives pour développer nos communes, pour donner du sens au mieux vivre ensemble. Nous sommes l'outil pour que la récession ne soit pas à l'ordre du jour. Nous représentons un levier puissant et je remercie vivement Madame le Préfet d'avoir relancé le club de la commande publique initié en 2016 par le Préfet MAHÉ.

Ne vous méprenez pas : Il n'y a aucune connotation politicienne dans mes propos. Ce n'est ni aux gouvernements successifs, ni à la haute technocratie que je m'adresse mais à vous tous chers collègues. Nous sommes animés par la volonté d'aider nos populations, de bien faire, de toujours mieux faire. Nous sommes capables de surmonter des obstacles pour l'intérêt général, nous venons de le prouver ces dernières années, en nous battant pour maintenir nos services publics en quantité comme en qualité.

S'il fallait donner un seul exemple, nous pourrions parler de la défense de nos écoles car, face à la dépopulation scolaire, nous souhaitons que le principe d'équité soit au cœur de la politique éducative et que la répartition des moyens tienne compte des différences de situation économique, sociale et territoriale afin que le service public de l'éducation puisse justement contribuer à l'égalité des chances et lutter contre les inégalités. La seule approche comptable qui prédomine actuellement n'est pas satisfaisante et doit être changée. Nous appelons à une large concertation sur l'adéquation entre moyens et besoins à l'échelle de notre département avec les différents acteurs et notamment les collectivités et leurs associations représentatives.

Soyons fiers de nos réalisations ! Cessons d'être modestes en disant que nous ne faisons que notre devoir. Nous faisons bien plus : nous permettons à notre société de fonctionner démocratiquement, tout simplement, et à nos concitoyens d'avoir des repères, cette porte ouverte sur le dialogue, cette main tendue dans les difficultés.

Je vous le dis avec émotion parce que c'est important que vous en soyez convaincus : chers collègues, vous effectuez un travail formidable, vous êtes formidables !

Vive les maires, vive la République et vive la France.